



½ JOURNEES QUALIFICATIVES ATHLETISME

BF/MF - BG/MG

le Mercredi 11 AVRIL 2018 à LANNION et à PLUMAUGAT

et

le Mercredi 18 AVRIL 2018 à PAIMPOL

⊗ **HORAIRE** : Mise en place du Jury : 11 h 15
 Début des épreuves : 11 h 45

Merci d'arriver à l'heure.

⊗ **CATEGORIES** : BF/MF - BG/MG
Les cadets de collège ne sont pas admis à cette compétition.



Ci-dessous la répartition des établissements pour les ½ JOURNEES d'athlétisme B/M :

LANNION – COMPLEXE SPORTIF PARK NEVEZ

Pour les établissements de :

LN – TG – PP – PH – GG – PX – LV – SQ – ESCQ – PRN – SYSB – RST/GO
– RTM – PG

PLUMAUGAT – Stade d'Athlétisme

Pour les établissements de :

STP – SCPRO – ASSM – LB – PLC – PLOUG – MER – PNJG – CRE –
VICOR – PLEN – LDC – MER

FORMULE



Pour se qualifier au départemental, l'athlète doit :

- ⇒ réaliser des **minima** (cf. tableau sur la fiche individuelle).
- ⇒ participer **au minimum** à l'une des deux journées.



L'athlète qui participe aux deux journées a le droit de faire les mêmes épreuves lors des deux journées,

Ou de faire, lors de la deuxième journée, des épreuves différentes de la première journée s'il a déjà réalisé les minima de qualification pour le départemental.



Les performances réalisées lors des districts seront prises en considération pour la qualification au régional à condition que l'athlète participe au championnat départemental (sauf demande de qualification exceptionnelle justifiée).

- Maladie ou blessure ◇ Certificat médical.
- Examen ou concours ◇ Photocopie de la convocation.
- ATTENTION : les performances réalisées au district ne sont pas qualificatives pour le national.

ATTENTION : POUR LES COURSES - Les temps pris manuellement sont automatiquement convertis en temps électrique (+0,20). Pour les qualifications au régional, il faut donc prendre en compte les temps

Demandes de qualifications exceptionnelles



Etant donné qu'il y a deux journées de qualifications pour réaliser les **minima du départemental**, il ne sera pas accepté de qualifications exceptionnelles sauf pour les **athlètes malades ou blessés** lors de ces deux journées de qualifications.

Pour ceux-là, utiliser le formulaire joint et y porter les références de performances de l'an passé (compétition départementale ou régionale).

- ✗ *Les déposer auprès du responsable de réunion au plus tard lors de la 2ème journée.*
- ✗ **MARTEAU** : à partir du départemental.
- ✗ **2 000 et 3 000 m** : à partir du départemental.
- ✗ **PERCHE** : au régional, déposer une demande de qualification le jour du départemental.

Toutes épreuves non réalisées à l'occasion des districts nécessitera une inscription pour le départemental.



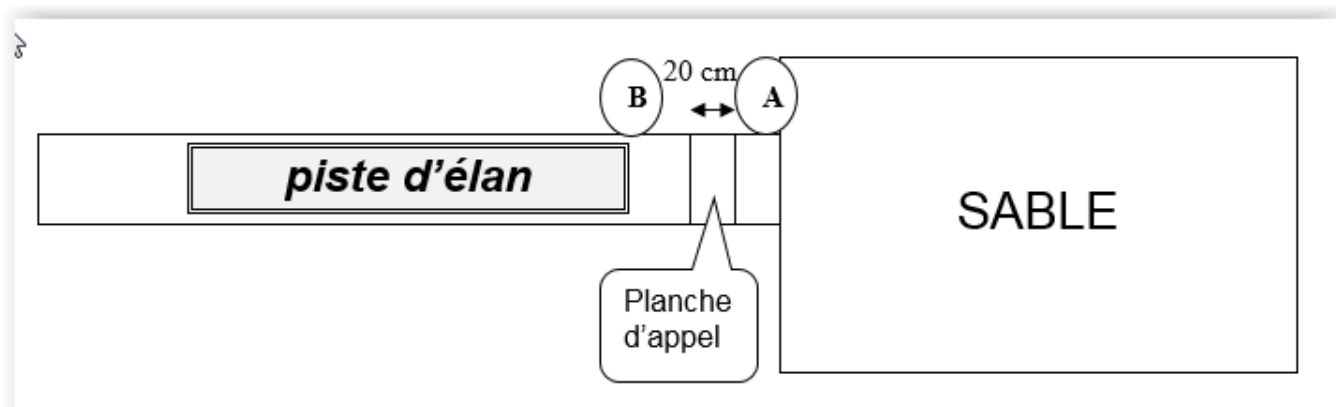
RELAIS

Nouveau : Zone de transmission des relais

Zone de transmission de 30m qui regroupe l'ancienne zone d'élan (10m) et l'ancienne zone de transmission (20m). Les athlètes doivent être obligatoirement à l'intérieur de la zone de 30m.

☞ SAUTS "Benjamin(e)s" (longueur et triple saut)

- × Pied d'appel sur la planche mesure à la plasticine (point A).
- × Pied d'appel en dehors de la planche mesure au début de la planche (point B).



◇ **TENUE**

- ☞ Tenue de sport obligatoire.
- ☞ Chaussures à pointes (**longueur maximum 6 mm**).

◇ **QUALIFICATIONS**

- ☞ A l'issue de la 1ère demi-journée, il ne sera pas fait de qualification ; tous les athlètes qui le souhaitent pourront participer à la 2ème demi-journée.

JURYS - ELEVES

☞ Afin que les épreuves se déroulent rapidement et que l'horaire puisse être respecté il faudra un **maximum de jurys**. C'est pourquoi, nous demandons à chaque établissement participant de prévoir des JURYS-ELEVES qui pourront, s'ils le souhaitent, officier plus tard dans les compétitions départementales.

JURY

**INSCRIPTION SUR INTERNET PAR LES LIENS DOODLE
(un lien pour les professeurs et un lien pour les jeunes juges)
avant le vendredi, 17h00, précédent la compétition.**

Si le nombre de professeurs est suffisant, nous mettrons en place 2 ateliers pour les concours de sauts horizontaux et de poids.

☞ Penser à vous munir de chronomètre, de crayons et de sifflet.

☞ Il est demandé pour le bon fonctionnement de la compétition de fournir :

- de 1 à 10 élèves 1 jury adulte
- de 11 à 20 élèves 2 jurys adultes
- + de 20 élèves 3 jurys adultes

Sachant que, dans la mesure du possible, les rotations permettront de libérer les enseignants pour la gestion de leurs élèves. En cas d'absence au poste un appel au micro sera donné.

ENREGISTREMENT DES PERFORMANCES

☞ *Chaque athlète sera muni d'une fiche individuelle (préparée par le secrétariat) légèrement cartonnée sur laquelle seront portées les performances réalisées lors des deux demi-journées.*

FONCTIONNEMENT

INSCRIPTIONS SUR USPORT

Merci de bien lire les instructions

Sur Usport : Championnat « Athlétisme en Plein Air »

JOURNEE QUALIFICATION - Inscrire en individuel - COCHER LES ELEVES

Actions Inscrire **PUIS IMPORTANT POUR VALIDER L'INSCRIPTION**

Vous cochez vitesse 50m. **Si vous ne cochez pas là, votre inscription ne sera pas validée.**

Attention : certains élèves ont plusieurs numéros de licences. Pour inscrire vos élèves, il faut IMPERATIVEMENT PRENDRE le numéro ou l'élève a une classe et NE PAS PRENDRE LE NUMERO DE LICENCE COMMENCANT PAR U (code provisoire).

- ☛ **Les inscriptions seront closes le DIMANCHE PRECEDENT LE DISTRICT à 24 heures**
- ☛ *En conséquence, la fiche individuelle de chaque élève sera éditée par le secrétariat de l'Ugsel 22 et à retirer dès votre arrivée au stade.*
- ☛ *Avant de quitter le stade, l'athlète devra remettre sa fiche complétée à son professeur qui les dépose au responsable.*
- ☛ *Demandez à vos élèves de prendre soin de la fiche pendant toute la durée de la compétition. (ne pas la rendre roulée).*

☛ ➡ **A la fin de la 1ère journée, avant de quitter le stade, le professeur récupère toutes les fiches de ses athlètes et les dépose au secrétariat.**

➡ **S'il participe à la 2ème journée, il les récupérera dès son arrivée sur le stade.**

REGLEMENT

Ne seront pas prises en considération les performances des athlètes :

- ☞ dont les fiches n'auront pas été déposées au secrétariat à l'issue de la 1ère journée.
- ☞ dont les fiches n'auront pas été déposées au secrétariat à l'issue de la 2ème journée.
- ☞ dont les fiches sont illisibles.
- ☞ dont les performances auront été modifiées.
- ☞ dont l'établissement n'aura pas présenté de jury.

☒ Sanction :

- ☞ **Pas de qualification possible au départemental. Merci d'être vigilant sur ces points.**

Les résultats de la 1ère journée seront consultables sur le site internet de l'Ugse 22.

Vous recevrez les résultats complets des deux journées, en même temps que la liste des qualifié(e)s pour **le départemental le 23 Mai**.

- ☞ La C.S.D. se réunira le **Jeudi 19 Avril 2018** en fin d'après-midi pour étudier toutes vos demandes de qualification et éventuellement ajuster les minima.

La C.S.D. Athlétisme.